



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

établissements

Question écrite n° 72599

Texte de la question

M. Jean-Pierre Dupont appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les conclusions d'un récent rapport parlementaire relatif à la promotion des nouvelles technologies à l'école. Ce rapport préconise de développer la cyber-éducation et fait en ce sens plusieurs propositions : mettre en place un plan « ordinateur personnel » pour aider chaque lycéen à s'équiper au niveau informatique ; faire en sorte que tout manuel scolaire soit diffusé à la fois en version papier et en version numérique ; généraliser la connexion des établissements scolaires au haut débit ainsi que l'usage des tableaux blancs interactifs en classe. En conséquence, il lui demande quelles suites il entend donner aux propositions formulées dans ce rapport.

Texte de la réponse

Afin de donner au futur citoyen une éducation à l'usage responsable de l'Internet et des technologies de l'information et de la communication (TIC), le plan de développement des usages du numérique à l'école, annoncé le 25 novembre 2010, est actuellement mis en oeuvre par le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative. Ce plan définit 5 objectifs principaux et précise les moyens permettant de les atteindre. Le premier objectif est la promotion de l'utilisation des ressources numériques pédagogiques. Le ministère, en liaison avec le secteur de l'édition scolaire et multimédia, met en place un portail national de l'offre éditoriale de ressources numériques pédagogiques. Le portail national, couvrant tous les niveaux d'enseignement et toutes les disciplines, permettra aux établissements concernés de choisir leur panier de ressources correspondant au montant alloué par le « chèque ressources numériques » et aux besoins définis dans l'établissement. Le montant de ce soutien dépendra de la taille de l'école ou de l'établissement (entre 500 euros et 2 500 euros, selon la taille et le type d'établissement scolaire). La somme allouée à cette opération sera de 8 Meuros la première année, 15 Meuros la seconde et 23 Meuros la troisième. Le deuxième objectif concerne la formation et l'accompagnement des enseignants. Dans chaque établissement, un enseignant est désigné « référent pour les usages pédagogiques numériques ». Le référent conseille le chef d'établissement dans la définition et la mise en oeuvre de sa politique numérique et dans l'identification des besoins de formation des professeurs. Un plan de formation des enseignants au numérique est lancé pour promouvoir le développement des usages numériques dans un cadre disciplinaire, en privilégiant les formations organisées au sein des établissements et en proposant des formations complémentaires en ligne. Les nouvelles modalités de recrutement des enseignants, à partir de 2012, intègrent la validation du certificat informatique et Internet (C2i) niveau « enseignant », attesté dans le cadre du master. Le troisième objectif consiste en l'ouverture de l'école vers l'extérieur. Le ministère a enclenché la généralisation du cahier de textes numérique depuis la rentrée 2010. Ce service numérique permet aux enseignants, élèves et parents de suivre la progression pédagogique de la classe. Plus largement, le ministère, en partenariat avec les collectivités territoriales, réaffirme l'objectif de généraliser les espaces numériques de travail (ENT), véritables bouquets de services de la communauté éducative sur l'ensemble du territoire. Le quatrième objectif est de clarifier les répartitions de compétence et de responsabilités dans le développement du numérique entre l'État et les collectivités. Le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative soutient les efforts des académies qui, en partenariat avec les

collectivités locales, proposent un véritable projet numérique global pour leurs écoles et leurs établissements. Le premier appel à projets est lancé début 2011 pour une mise en place à la rentrée de septembre 2011. L'appui du ministère prendra la forme de « chèques ressources » permettant l'acquisition de ressources pédagogiques numériques et de crédits supplémentaires pour la formation des enseignants au numérique. Le dernier objectif est la formation des citoyens de demain. Au-delà de la formation technique, le brevet informatique et Internet (B2i), qui valide les compétences numériques acquises par les élèves, accordera dès la rentrée 2011 plus d'importance à l'apprentissage de l'usage responsable de l'Internet. Afin d'accompagner les enseignants et les élèves dans cette démarche, le ministère, en collaboration avec le Centre national de la documentation pédagogique (CNDP), lancera un portail « Internet responsable », organisé selon trois grands axes thématiques : usage de l'Internet dans le cadre pédagogique et protection des mineurs ; éducation à la protection des données personnelles et de la vie privée ; éducation aux droits et devoirs liés aux usages des technologies de l'information et de la communication.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Dupont](#)

Circonscription : Corrèze (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72599

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mars 2010, page 2256

Réponse publiée le : 23 août 2011, page 9123